



NON À LA BAISSSE DES PENSIONS

Les retraitées et les retraités : ni privilégiés ni assistés !

Le manque de considération du Président pour les retraité-es qui, pour lui, ne seraient pas suffisamment solidaires!

Au 1^{er} janvier 2018 la CSG a augmenté de 1,7% sur la retraite brute soit en réalité une baisse de pouvoir d'achat de 1,9% sur la retraite perçue. Ce prélèvement injuste va provoquer une baisse nette des pensions de plusieurs centaines d'euros par an.

Quelques exemples de baisses de pensions :

Un couple de retraités, la femme, ancienne infirmière en hôpital avec 970 € de pension, et le mari, ancien employé municipal avec 1010 €, tous deux en dessous du seuil de pauvreté, **perdent ensemble 34 € par mois et 404 € par an.**

Avec une pension de 2000 € par mois, un ou une retraité-e perd pour sa retraite complémentaire, **plus de 200 € par an.**

Le CAC 40 a progressé de 9,26 % en 2017, bien loin de la progression des salaires des retraités et des pensions.

Dans le même temps, les 39 milliardaires les plus riches de France ont vu leur fortune croître à 245 milliards, soit une hausse de 21%.

La nouvelle hausse de CSG payée par les retraité-es de 4,5 milliards d'€ va servir à compenser les 4,5 milliards de l'ISF que les plus riches vont recevoir comme cadeau fiscal. Soit un bonus ou un treizième mois pour les plus nantis. A comparer avec la situation de nombreux retraité-es et notamment les veuves qui ont de plus en plus recours aux distributions alimentaires pour survivre!

Les Hausses de prix depuis le 1er Janvier:

- **Le Gaz: + 8%**
- **Le gasoil: + 15centimes**
- **L'essence: + 7centimes**
- **Le forfait hospitalier: + 2€**
- **Les mutuelles: de 3 à 5%**
- **Le timbre: + 10%**
- **Les assurances: de 3 à 5%**
- **L'électricité: + 0,8% au 1er Février**

Cette nouvelle baisse des pensions s'ajoute à une liste déjà longue de diminution du pouvoir d'achat des retraités : la CASA de 0,3 %, la suppression de la 1/2 part fiscale pour les veuves et veufs, la fiscalisation de la majoration familiale et le blocage des pensions pendant 4 ans.

Et comme si ça ne suffisait pas, les pensions, en 2018, seront à nouveau gelées et les retraites complémentaires seront bloquées pour très longtemps.